Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P

Code ISIN : (C) FR0013466463

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG),
prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) et soumis au droit français
Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P, vous investissez dans un FIVG de placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou d'actions de sociétés diversifié, dont l'univers d'investissement est mondial, associant trois classes d'actifs entre elles: actions, obligations et placements monétaires en intégrant des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) dans le processus de construction de l'univers d'investissement.
L'objectif de gestion vise à obtenir un rendement positif quelles que soient les configurations de marché à moyen terme (4 ans minimum) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le FCP à divers marchés. Le FCP est géré selon une approche responsable et dont l'objectif cible d'empreinte carbone est d'être en permanence à un niveau inférieur a minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI avant compensation. La politique d'investissement vise à sélectionner des placements collectifs et/ou fonds d'investissements ou des actions des sociétés s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique et/ou à limiter leur niveau d'émission de carbone par exemple en privilégiant les énergies propres dans leur processus de productions. Afin de sélectionner les sociétés les plus aptes à combattre le changement climatique, la Société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations liées dans l'environnement. La Société de gestion visera à diminuer l'empreinte carbone du FCP a minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI. Le FCP compensera son empreinte carbone (scope 1, 2 et 3 - uniquement les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang -). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas les émissions de carbone liées aux contrats financiers détenus à l'actif du FCP.

La stratégie d'investissement durable du FCP se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.
L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. - La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1. - Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2. - A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.
La stratégie d'investissement intègre une approche durable en excluant les sociétés sur la base des éléments suivants :
- plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- controverses ESG élevées.
D'autre part, la Société de gestion s'engage :
- à réduire au minimum de 30% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de sa méthodologie d'analyse ESG interne ;
- à ce qu'au minimum 90% des titres en portefeuille soient notés ESG.
En cas d'exclusion, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs. Conformément à la loi, les entreprises qui sont impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo sont également exclues. Par ailleurs, sont exclus les émetteurs qui réalisent plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. Cette décision reflète les engagements de Crédit Agricole S.A. en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique. La société de gestion visera à diminuer l'empreinte carbone du FCP a minima de 20% par rapport à l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 50% Barclays Euro Corporate IG et 50% MSCI ACWI. La compensation de l'empreinte carbone du FCP sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). Les projets sous-jacents des VER utilisés par la société de gestion pour compenser l'empreinte carbone du FCP seront des projets bénéficiant de l'accréditation REDD+ (Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation). A la date de création du FCP, les projets choisis ("Cardamon Forest" au Cambodge et "Marajo Forest conservation Project" au Brésil) visent à lutter contre la déforestation. Pour plus de détails sur les projets: https://eco-act.com/fr/project.
Le niveau de risque global du FCP, exprimé en volatilité annuelle prévisionnelle, est de 10%. La volatilité mesure l'amplitude des variations de prix d'un actif donné par rapport à la moyenne de celles-ci.
Le FCP peut être investi jusqu'à 100% en OPC et jusqu'à 80% en actions et titres assimilés.
Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou arbitrage.

Le FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement ""Disclosure"" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)
Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".
LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P est libellée en EUR.
LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P a une durée de placement recommandée 4 ans.
LCL Compensation Carbone Multi Stratégies - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, — A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque du fonds reflète sa stratégie diversifiée associant toutes les classes d'actifs tout en intégrant une approche durable.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,16%* TTC de l'actif net moyen

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.
Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse https://opc.lcl.fr/ ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées

- Ce FCP a été créé en 2020.
- Ce FCP n'a pas d'indicateur de référence.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

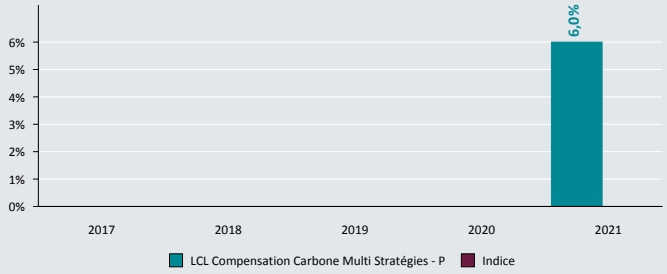

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 septembre 2022.